



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Constitution d'un "Village de Start-Up"

Publics concernés

Entreprise

Domaines secondaires

Transports , Littoral , Environnement , Énergies renouvelables , Économies d'énergie , Économie circulaire , Déchets , Climat , Biodiversité , Innovation , Filières , Start-up , Pêche , Numérique

Date de fin de publication

13 septembre 2025

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) doit permettre à la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Association Technopole (ATTLAS) dans le cadre d'une action collective, d'identifier, et le cas échéant sélectionner, les entreprises de leur territoire qui pourront exposer au sein du « Village de start-up » pendant les Assises de l'Economie de la Mer 2025 prévues les 4 et 5 novembre 2025 à l'Espace Encan à La Rochelle. Cet évènement annuel incontournable de la communauté maritime française réunit en moyenne plus de 1 600 acteurs sur 2 jours, dirigeants d'entreprises, décideurs politiques, institutions, ...

Échéances

12 septembre 2025 : fin de dépôt des dossiers

22 septembre 2025 : étude des dossiers

26 septembre 2025 : prise de décision

Objectifs

Promouvoir le dynamisme, les savoir-faire et les capacités d'innovation du territoire régional sur des enjeux maritimes

Nouer des contacts fructueux, avec une visibilité au sein d'un des halls de l'Espace Encan.

Bénéficiaires

Les entreprises éligibles au présent AMI sont des Start-up innovantes* de Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou de l'Association Technopole (ATTLAS), dont l'activité est en lien avec l'économie de la mer ou peut avoir des applications sur l'économie de la mer.

*Start-up innovantes : entreprises créées depuis moins de 5 ans (maximum 10 ans), et proposant un service ou un produit innovant.

Montant

Chaque entreprise qui exposera au sein du Village de start-up Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération de La Rochelle & Association Technopole (ATTLAS) pourra bénéficier du « Pack start-up » selon les conditions définies par les organisateurs de l'évènement (sous réserve de modification) : espace de 1m² environ avec 1 desk personnalisé avec votre logo, 2 chaises hautes, pas de cloisonnement, une alimentation électrique de 500W (équivalent : un ordinateur + un petit écran), 1 entrée pour l'évènement. L'entreprise est vivement invitée à apporter un kakémono.

Dans ce cadre, pour chaque entreprise retenue, la Région Nouvelle-Aquitaine ou la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou l'Association Technopole (ATTLAS) s'engage à :

Prendre en charge le coût du « Pack start-up » d'une valeur de 794,10€ TTC,

Mettre à disposition de l'entreprise un espace au sein du Village de start-up Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Association Technopole ATTLAS selon les modalités définies par les organisateurs de l'évènement dans le « Pack start-up »,

Intégrer le nom de l'entreprise dans les supports de communication qui seront réalisés par la Région Nouvelle-Aquitaine ou la Communauté d'Agglomération de

La Rochelle ou l'Association Technopole ATTLAS pour cet évènement.

En contrepartie, chaque entreprise retenue s'engage à :

Acheter une entrée pour l'évènement, d'un montant de 258,50€ TTC (tarif d'ouverture), pour un membre dirigeant ou salarié de l'entreprise. Au total, l'entreprise disposera de 2 entrées pour l'évènement, 1 entrée financée par la Région Nouvelle-Aquitaine ou la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou l'Association Technopole (ATTLAS) dans le « Pack start-up » et 1 entrée financée par l'entreprise elle-même,

Assurer la présence d'un représentant de l'entreprise a minima au sein du Village de start-up pendant toute la durée des AEM pour tenir et animer l'espace, prioritairement sur les périodes de pause et de restauration,

Installer et désinstaller le matériel apporté par l'entreprise (Kakémono, logo, ...).

Critères de sélection

Le Village de Start-Up Région Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération de La Rochelle & Association Technopole (ATTLAS) pourra accueillir jusqu'à 16 entreprises au maximum, 8 maximum prises en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine, 5 maximum prises en charge par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et 3 prises en charge par l'Association Technopole (ATTLAS).

Dans ce cadre, la sélection des entreprises parmi les candidatures reçues se fera selon les critères suivants :

Lien avec l'économie de la mer,

Caractère innovant,

Capacités financières de l'entreprise : Moyens financiers détenus (L'action collective a vocation à aider les entreprises qui en ont le plus besoin), chiffre d'affaires en progression,

Réponse aux enjeux des transitions environnementales, énergétiques, ou sociétales,

Participation à l'édition 2024 des Assises de l'Économie de la Mer à Bordeaux.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle sélectionnera des entreprises uniquement localisées sur le périmètre de son territoire.

L'association Technopole (ATTLAS) sélectionnera uniquement des entreprises localisées sur son périmètre d'intervention.

La Région Nouvelle-Aquitaine sélectionnera des entreprises localisées sur le périmètre de la région et différente de celles sélectionnées par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et par l'Association Technopole (ATTLAS).

Comment faire ma demande ?

Les entreprises intéressées pour candidater au présent AMI devront, avant le 12 septembre 2025 :

Renseigner le formulaire de candidature en ligne
Transmettre la liste des pièces justificatives énoncées ci-dessous :
Deck (présentation visuelle et concise de l'entreprise et de sa proposition de valeur),
Extrait Kbis,
Dernière liasse fiscale.

Le dépôt des pièces justificatives se fera sur les 3 adresses mail suivantes :

village-startup-AEM@nouvelle-aquitaine.fr
economie.tourisme@agglo-larochelle.fr
technopole@agglo-larochelle.fr

Correspondants

Service Filières Vertes et Bleues

05 57 57 81 80